

Un vent nouveau sur la Commune

par Alain Valvona

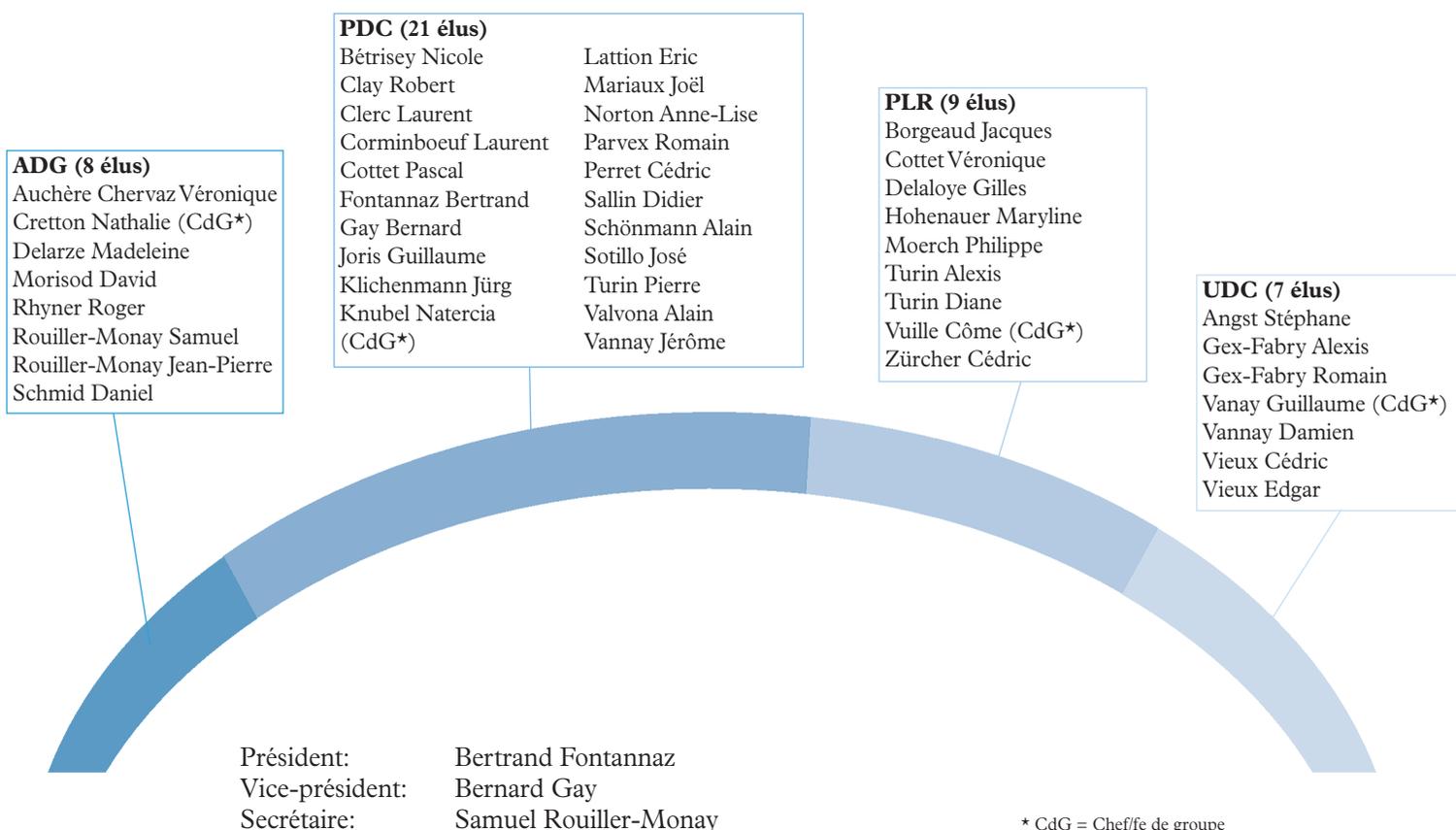
Commission communication

Le 29 avril 2012 la population de Collombey-Muraz a plébiscité, à une large majorité, la mise en place d'un Conseil général pour notre commune.

Un défi de taille pour tous les acteurs politiques de la municipalité, la mise en place d'une telle infra-

structure ne se fait pas d'un claquement de doigt. Chaque parti politique a dû trouver des candidats puisqu'il ne fallait pas moins de 45 conseillers pour siéger à ce conseil.

La population a été appelée à élire ses représentants le 11 novembre 2012 donnant le résultat suivant:



Le Conseil général qu'est-ce que c'est?

Le Conseil général est l'autorité législative de la Commune et le Conseil communal l'autorité exécutive.

Le rôle du Conseil général est de délibérer sur:

- le budget
- le contrôle de la gestion de la commune
- les comptes
- le taux d'imposition
- les dépenses extrabudgétaires
- l'adoption de règlements

Il est composé d'un bureau et de 4 commissions permanentes

- Commission de gestion (Président Alexis Turin)
- Commission édilité, urbanisme et agglomération (Président Alexis Gex-Fabry)
- Commission énergie, environnement et développement durable (Président: Jean-Pierre Rouiller)
- Commission vie en commun, jeunesse et culture (Président: Joël Mariaux)

Chaque parti a la présidence d'une commission.

Le conseil se réunit, en moyenne, 4 fois par année. Les séances sont ouvertes à tous, cependant le public ne peut intervenir lors d'une séance.